

SOMMAIRE

PrepCom TNP 2013..2

PrepCom TNP 2013..3

PrepCom TNP 2013..4

Vecteurs.....5

Chimique.....6

Biologique.....6

CRISES & TRAFICS....7

MISCELLANÉES.....7

PUBLICATIONS.....8

SEMINAIRES.....9

Agenda.....9

CHRONIQUE

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et la non-prolifération : entre adaptation et classicisme

Par Bernard Sitt, directeur, CESIM

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale rendu public le 29 avril dernier présente la vision stratégique de la France face aux récentes évolutions du monde et actualise sa posture de sécurité nationale et internationale pour les quinze années à venir.

Ce nouveau Livre blanc constate en particulier que les risques et les menaces existants, militaires et non-militaires, de nature étatique ou non-étatique, se sont à la fois renforcés et diversifiés, et sont susceptibles de concerner toutes les composantes de la vie de la Nation.

En matière de non-prolifération, il s'inscrit à l'évidence dans la continuité parfaite de son prédécesseur de 2008. Il relève d'abord que les prévisions les plus pessimistes, qui envisageaient l'émergence d'une vingtaine de puissances nucléaires à l'horizon 2000, ne se sont pas réalisées. Mais il y a lieu de s'inquiéter de la multiplication des trafics et transferts clandestins de biens matériels et immatériels, qu'un acteur non-étatique tel qu'un groupe terroriste peut exploiter pour acquérir des savoir-faire ou des technologies sensibles. C'est pourquoi la France met en œuvre un régime national de contrôle des exportations de biens à double usage, et va lancer une réflexion interministérielle visant au renforcement de ce régime.

L'autre défi est celui de la prolifération nucléaire et balistique régionales, et des crises qu'elle suscite. Les tensions qui se perpétuent depuis des décennies au Moyen-Orient ou en Asie de l'Est se cumulent avec la possession de l'arme nucléaire par certains Etats, et les risques de prolifération en cascade dans ces deux régions sont à prendre sérieusement en considération. Le Livre blanc va même jusqu'à évoquer le scénario catastrophe d'une escalade non maîtrisée aboutissant à l'emploi d'armes nucléaires sur un champ de bataille.

Quant aux armes chimiques ou biologiques, elles représentent une menace réelle, compte tenu notamment du caractère dual des technologies sous-jacentes, qui rend les programmes clandestins d'autant plus difficiles à prévenir ou à détecter.

Ainsi, les nécessités de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs restent inchangées, et il apparaît clairement, même si ce point ne fait pas l'objet de longs développements, que la politique française en la matière garde la même ligne, qui est double :

- le soutien des grands instruments internationaux multilatéraux de lutte contre la prolifération nucléaire et contre la prolifération balistique, qu'ils soient juridiquement contraignants ou de nature politique, et l'application et le contrôle de l'interdiction des armes biologiques et chimiques édictée par les deux conventions que l'on connaît ;
- l'engagement actif dans le cadre de l'article VI du Traité de non-prolifération nucléaire, par lequel les Etats parties s'engagent à œuvrer en faveur du désarmement nucléaire et du désarmement « général et complet sous un contrôle international strict et efficace ». Le texte rappelle à cette occasion les différentes initiatives unilatérales que la France a lancées en 1996.

Naturellement, on peut avancer que la France continuera de participer activement à la mise en œuvre de la politique européenne de lutte contre la prolifération : cette action n'est pas mentionnée explicitement dans le texte, mais elle semble relever de l'évidence.

SPECIAL PREPCOM TNP 2013



Palais des Nations, Genève © UNOG

Un PrepCom « équilibré » ?

La deuxième session du Comité préparatoire (PrepCom) de la neuvième Conférence d'examen (2015) du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) s'est tenue à Genève du 22 avril au 3 mai 2013 sous la présidence de l'Ambassadeur Cornel Feruta (Roumanie). 106 Etats parties y étaient représentés (110 en 2012). Les représentants de 53 ONG étaient présents (60 en 2012), confirmant la forte implication de la société civile dans l'examen de la mise en œuvre des dispositions du TNP.

Un rapport de procédure a été adopté lors de la session finale de la Conférence et un résumé factuel des débats a été présenté comme document de travail par le président Feruta. S'il s'agit d'un document équilibré, ce que nombre de délégations ont reconnu, son adoption comme seul document de travail indique tout de même la permanence d'oppositions de fond, notamment de la part du groupe des Etats arabes et de la part de l'Iran, qui se sont refusés à ce que ce document serve de base pour fournir des recommandations en vue de la prochaine Conférence d'examen. Il s'agit donc d'un résultat un peu paradoxal : il inscrit d'un côté ce PrepCom dans la séquence diplomatique positive entamée, avant même la tenue de la Conférence d'examen de 2015, par les PrepCom de 2008 (Vienne) et de 2009 (New York); il suggère d'un autre côté la permanence de débats de substance tendus entre et à l'intérieur des grands groupes régionaux. En particulier, la montée en puissance de la campagne en faveur du désarmement nucléaire fondée sur des motifs humanitaires est l'un des résultats de ce PrepCom, qui se révèle être un facteur de division supplémentaire.

L'on insistera dans ce cahier spécial sur la continuité des positions européennes, la question d'une zone exempte d'armes de destruction massive (ZEADM) au Moyen-Orient, l'examen de l'article III du Traité.

Le troisième PrepCom du cycle d'examen en cours se tiendra à New York du 28 avril au 9 mai 2014 et sera présidé par l'Ambassadeur Enrique Román-Morey (Pérou). La neuvième Conférence d'examen du TNP se tiendra à New York du 27 avril au 22 mai 2015.

« **Draft Chairman's factual summary** », PrepCom TNP 2013, 2 mai 2013, NPT/CONF.2015/PCII/CRP2
<http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom13/documents/CRP2.pdf>

Les positions défendues par l'UE

Représentée au cours du débat général par l'Ambassadeur Jacek Bylica, conseiller spécial et envoyé spécial pour la non-prolifération et le désarmement au Service européen d'action extérieure (SEAE), l'UE a fait valoir son ambition principale de "renforcer" le régime mondial de non-prolifération nucléaire.

S'agissant de l'article VI du Traité, l'UE s'est félicitée des « réductions considérables » des arsenaux des Etats dotés de l'arme nucléaire (EDAN) ainsi que des rencontres du P5 de Paris en 2011, Washington DC en 2012, et Genève à la veille de ce PrepCom les 18 et 19 avril. L'UE a également rappelé, dans le cadre du débat au titre du « Cluster 1 » (non-prolifération et désarmement), sa contribution financière au secrétariat technique provisoire de l'OTICE afin de renforcer le système de vérification, en cours de finalisation, du Traité. 15 millions d'euros y ont été consacrés depuis 2006, un nouveau soutien de 5,2 millions d'euros ayant été adopté par une décision du Conseil en novembre 2012.

S'agissant des crises de prolifération en cours et à propos des cas de non-respect du TNP, l'UE a souligné à nouveau la responsabilité première du Conseil de sécurité en la matière, et a rappelé que la norme de vérification du Traité au titre de l'article III doit tenir compte à la fois d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel en vigueur. L'on sait que cette interprétation de la norme n'est pas encore partagée par tous les Etats parties au Traité, même si l'universalisation du protocole additionnel est bien en marche (voir article p.3).

Réitérant son soutien au travail préparatoire en cours s'agissant de l'objectif de ZEADM au Moyen-Orient, l'UE a non seulement rappelé les deux séminaires organisés par le Consortium européen sur la non-prolifération en 2011 et en 2012, mais s'est aussi dite prête à y donner suite si une telle suite semble appropriée au facilitateur de la conférence d'Helsinki (voir article pp. 3-4).

Enfin, dans le cadre du débat au titre du « Cluster 3 » (usages pacifiques), l'UE a tenu à rappeler la conditionnalité du droit ouvert par l'article IV du TNP au respect des dispositions des articles I et II du Traité (article IV, alinéa 1). Une insistance particulière a également été portée sur les enjeux de sûreté et de sécurité nucléaires, l'UE rappelant en particulier sa contribution à la sûreté nucléaire dans les pays tiers depuis 2007 : 524 millions d'euros ont été alloués au titre de l'Instrument européen de coopération en la matière (*Instrument for Nuclear Safety Cooperation—INSC*); un nouveau programme INSC pour la période 2014–2020 est en cours de finalisation.

En définitive, les positions défendues par l'UE lors de ce deuxième PrepCom indiquent une forte continuité de l'approche commune depuis plusieurs années. Son fil conducteur est bien la volonté de renforcer des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération dans un contexte marqué à la fois par des crises de prolifération non résolues (Iran et Syrie), des conditions de sortie du Traité pas assez robustes (Corée du Nord), le développement en cours des usages civils de l'énergie nucléaire dans nombre d'économies émergentes (Moyen-Orient, Asie, Amérique Latine).

Déclaration de l'UE au débat général, 22 avril 2013 :

http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom13/statements/22April_EU.pdf

SPECIAL PREPCOM TNP 2013

Questions régionales : la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient

Les questions régionales ont été dominées par l'examen de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, revitalisée par le Plan d'action de 2010 (Chapitre IV, voir ONP N°79). Deux événements ont marqué le PrepCom à ce titre lundi 29 avril (« *Cluster two specific issue* ») :

Dans une déclaration à la fois volontaire et modeste, le facilitateur de la conférence d'Helsinki, l'Ambassadeur Jaakko Laajava a fait état des progrès réalisés dans le travail de préparation de la conférence depuis sa désignation en octobre 2011. Ayant initié ou participé à plus de 300 tours de discussions depuis lors, l'Ambassadeur Laajava a rappelé la nécessité d'une coopération fonctionnelle entre tous les partenaires du projet et suggéré quelques idées s'agissant de l'événement lui-même. Ce dernier devrait être « relativement bref », poursuivre l'objectif de réaffirmer l'objectif commun d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient et identifier des étapes ultérieures pour y parvenir, notamment la coopération régionale et le travail d'expertise en termes d'« *arms control* » et de « *confidence-building* ». M. Laajava a également rappelé le rôle « indispensable » de la société civile dans le processus en cours. Il est en effet assez remarquable que ce soient essentiellement les ONG qui mènent le débat sur ce thème depuis 2010. Nombre d'idées que l'on retrouve en substance dans les propositions aujourd'hui portées par certains Etats en émanent. Par exemple, le second séminaire du Consortium de l'UE sur la non-prolifération qui s'est tenu à Bruxelles au mois de novembre dernier était consacré aux mesures de confiance, un sujet nommément retenu par l'Ambassadeur Laajava. Enfin, reprenant une formule du Président Feruta, le facilitateur a estimé que si une échéance a bien été manquée (NDLR : le report de la conférence d'Helsinki prévue pour l'année 2012), l'occasion n'est pas perdue pour autant.

Dans une déclaration également prononcée lundi 29 avril (déclaration finale de la journée), le représentant égyptien, l'Ambassadeur Hisham Badr, a annoncé le retrait de la délégation égyptienne du PrepCom de Genève en réponse au peu de progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 : « *Egypt has decided to withdraw from the rest of the second session of the Preparatory Committee of the NPT Review Conference right after this statement, to protest this unacceptable and continuous failure to implement the 1995 Middle East* [suite page 4]

Article III : garanties et vérification

Une partie des discussions menées au titre du pilier « non-prolifération » était consacrée à l'examen du fonctionnement de l'article III du traité, portant sur la vérification par l'AIEA des obligations des ENDAN en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques vers des armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Le débat ne s'annonçait pas aussi agité que celui sur le Moyen-Orient, mais il englobait toutefois quelques sujets épineux.

Si l'importance du rôle de l'Agence a largement été rappelée, les déclarations ont montré qu'un consensus doit encore être trouvé sur le standard actuel de vérification. Certains États refusent toujours de considérer que le protocole additionnel aux accords de garanties généralisées conclus avec l'AIEA en fait partie, sa conclusion demeurant volontaire. Force est néanmoins de constater que 18 protocoles additionnels sont entrés en vigueur depuis la conférence d'examen de 2010, portant le nombre total à 119. Plusieurs États estiment en outre que l'application de cet instrument devrait être une condition à la fourniture de matières ou équipements nucléaires. D'autres, en particulier les non-alignés, ont toutefois dénoncé les limitations et restrictions des échanges nucléaires imposées par les États fournisseurs et incompatibles avec le traité.

L'universalisation des instruments de vérification conclus avec l'Agence était donc sans surprise au cœur des débats, mais l'extension de leur application dans le cadre du processus de désarmement a également été discutée. Une plus large application des garanties dans les États dotés, afin d'englober les matières désignées comme excédentaires ou les matières provenant du processus de désarmement nucléaire, a notamment été encouragée. L'idée est d'ailleurs concrètement consacrée par l'accord « *PMDA* » (*Plutonium Management and Disposition Agreement*) élaboré par les États-Unis et la Russie en 2000 et prévoyant l'élimination de 34 tonnes de plutonium retiré des usages militaires.

L'un des autres points de discussion portait sur la mise en œuvre par l'AIEA du concept de contrôle au niveau de l'État, approche globale prenant en compte toutes les caractéristiques d'un État afin d'évaluer la nature de son programme nucléaire et permettant une vérification plus ciblée. Ayant soulevé quelques inquiétudes lors de la dernière Conférence générale de l'Agence en raison notamment des risques éventuels – selon certains – d'application différenciée et potentiellement discriminatoire des garanties, la conceptualisation et le développement du « *State-level concept* » ont été salués par un certain nombre d'États. D'autres, à l'instar de la Russie, n'en ont pas moins insisté sur la nécessité d'une application « non-biaisée et objective » des garanties, réitérant ainsi indirectement les craintes exprimées à Vienne. Le rapport du Directeur général sur la théorisation et l'élaboration du concept de contrôle au niveau de l'État, demandé lors de la Conférence générale de septembre dernier, devrait être distribué lors du prochain Conseil des gouverneurs de l'Agence qui aura lieu en juin 2013. Ce dernier permettra de revenir plus en détail sur certaines questions abordées à Genève.



Siège de l'AIEA, Vienne. © Wikimedia Commons

Par Sonia Drobysz, Chargée de recherche, VERTIC

SPECIAL PREPCOM TNP 2013

[Suite de la page 3] Resolution. » L'on sait que la Ligue des Etats arabes avait menacé au début de l'année de boycotter le PrepCom de Genève. En se retirant à la fin de la séance du 29 avril, l'Egypte a donc voulu marquer les esprits sans toutefois mettre à mal la tenue de l'événement. Notons enfin que plusieurs Etats ont appelé à ce que la conférence d'Helsinki se tienne dans le courant de l'année 2013.

L'importance accordée à cette question régionale, telle que le reflète le résumé factuel du président Feruta (8 paragraphes) mais aussi la presse à l'occasion du retrait de la délégation égyptienne du PrepCom, est très explicable et était très prévisible. Néanmoins, elle ne laisse pas d'étonner au regard de celle accordée par ce même document aux crises de prolifération en cours : Corée du Nord, Iran, Syrie (3 paragraphes). Non seulement ces sujets de préoccupation sont bien plus impérieux pour la communauté des Etats du TNP mais il convient également de noter que deux Etats en cause sur les trois font partie d'une future zone exempte d'armes de destruction massive (ZEADM) dans la région. Les cas qu'ils représentent constituent à l'évidence une raison majeure pour laquelle peu de progrès ont à ce jour été réalisés dans la progression de l'objectif final. Désolidariser ainsi l'examen des questions régionales au sein du « *Cluster two specific issue* » du PrepCom s'explique par des raisons organisationnelles mais aussi par des raisons diplomatiques évidentes. Ces mêmes raisons rendent compte des limites inhérentes au cycle d'examen du TNP pour aborder efficacement les questions régionales stratégiques dans cette enceinte.

Le report de la conférence d'Helsinki décidé en novembre dernier n'est pas un événement anodin, c'est un relatif revers diplomatique instructif en tant que tel. Autrement dit, un engagement multilatéral ou une incantation discursive est toujours susceptible de se heurter à la réalité du terrain et en particulier à des conditions de sécurité temporairement incompatibles avec un engagement pris ou avec la promesse d'un discours. Peut-on honnêtement prétendre le contraire s'agissant du projet de ZEADM au Moyen-Orient au regard des conditions régionales de sécurité depuis 2010? Le retrait égyptien du PrepCom 2013 ainsi que les menaces des représentants de la Ligue des Etats arabes dans cette même enceinte cette année traduisent bien une frustration. Mais en faire porter la responsabilité à la communauté des Etats parties au TNP et risquer de saper le processus d'examen quinquennal en cours n'est pas judicieux. Le projet de ZEADM au Moyen-Orient n'est pas le « quatrième pilier » du TNP—contrairement à ce qu'affirment les positions des pays arabes—, qui est et doit rester un traité de non-prolifération nucléaire. Dans ce cadre strict, deux Etats du Moyen-Orient, l'Iran et la Syrie, sont suspectés de violer leurs engagements juridiquement contraignants au titre du Traité (voir l'analyse du rapport de février 2013 de l'AIEA sur l'Iran en page 7 de ce bulletin). S'il y avait matière à faire scandale dans l'arène du TNP depuis plusieurs années, il s'agirait bien de cette matière-là.

Sources, bibliographie et événements de recherche récents sur le PrepCom TNP 2013

La forte implication de la société civile dans le cycle d'examen du TNP s'est encore traduite cette année par un suivi très précis du PrepCom par l'ONG *Reaching Critical Will*, sur le site Internet de laquelle l'ensemble des documents officiels disponibles ont été publiés en temps réel. L'on s'y référera utilement à ce titre :

« 2013 NPT Preparatory Committee », dossier spécial de Reaching Critical Will (ONG)
<http://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2013>

Par ailleurs, la consultation des sites Internet et la lecture des documents et articles suivants sont recommandées :

Site officiel du PrepCom TNP 2013
<http://www.un.org/disarmament/WMD/Nuclear/NPT2015/PrepCom2013/>

« NPT Preparatory Committee 2013 », dossier spécial de l'Acronym Institute for Disarmament Diplomacy (ONG)
<http://www.acronym.org.uk/directory/building-security/nuclear-non-proliferation-treaty/npt-preparatory-committees/npt-preparatory-committee-2013>

King's College London (ed.), *NPT Briefing Book*, édition 2013
<http://www.kcl.ac.uk/sspp/departments/warstudies/research/groups/csss/2013nptbook.pdf>

Rebecca Cousins, « What's in store for the PrepCom? », BASIC, 22 avril 2013
<http://www.basicint.org/news/2013/whats-store-prepcom>

« FAQ : 2013 NPT Review Conference Preparatory Committee », CNS - Monterey Institute of International Studies, 16 avril 2013, http://cns.miis.edu/stories/130416_npt_prepcom_2013_faqs.htm

Christopher Ford, Alfredo Labbé, Harald Müller, Scott Sagan, « Too Little Disarmament, Too Much Nonproliferation? », Carnegie International Nuclear Policy Conference, Washington D.C., 8 avril 2013
<http://carnegieendowment.org/2013/04/08/too-little-disarmament-too-much-nonproliferation/fxot>

William C. Potter, « The State of the NPT Diplomacy », *ELN Strategic Comment*, European Leadership Network for Multilateral Nuclear Disarmament and Non-Proliferation, 26 March 2013
http://www.europeanleadershipnetwork.org/the-state-of-the-npt-diplomacy_507.html

Harald Müller, « The State of the NPT in 2013 », *ELN Strategic Comment*, European Leadership Network for Multilateral Nuclear Disarmament and Non-Proliferation, 25 March 2013
http://www.europeanleadershipnetwork.org/the-state-of-the-npt-in-2013_501.html

ENJEUX PAYS : VECTEURS

Evolution des missiles de croisière conventionnels vers des missiles à capacité nucléaire dans les Etats proliférants : limites et perspectives

Depuis de très nombreuses années, la prolifération des missiles de croisière est annoncée comme l'un des plus grands défis auxquels les différents régimes de contrôle sont susceptibles d'être confrontés, autant du fait de la nature partiellement duale de leurs composants que de la multiplication régulière du nombre d'Etats capables de les produire. Progressivement cependant, une troisième problématique émerge, liée à la nucléarisation de certains de ces vecteurs par les petites puissances nucléaires comme par certains des Etats dotés.

Jusqu'à la fin des années 1990, rares étaient les Etats capables de concevoir un missile de croisière opérationnel disposant d'une capacité nucléaire et conventionnelle qui lui permette d'engager des cibles terrestres, limitation essentiellement liée aux systèmes de guidage. Contrairement au missile balistique, le missile de croisière ne requiert pas des compétences industrielles élevées en termes de conception et de propulsion, notamment sur des portées courtes. La plupart des Etats industriels émergents y ont accès par l'intermédiaire des missiles antinavires longue portée (100 km et plus), ce qui contribue à expliquer la vigilance des Etats-Unis quant à la diffusion de ces armes auprès des Etats proliférants. Toutefois, leur capacité d'emport relativement réduite (au regard de la charge nécessaire à la destruction d'une infrastructure au sol) et les limitations inhérentes à la mise au point de systèmes de guidage devant offrir une précision décimétrique pour compenser la faiblesse de la capacité d'emport ont longtemps incité les Etats à leur préférer des systèmes aéroportés de plus courte portée, des roquettes ou, pour les proliférants, des missiles balistiques de type Scud et dérivés. Actuellement encore, les missiles de croisière les plus performants ne disposent que très rarement d'une capacité d'emport dépassant 500 kg et leur efficacité opérationnelle reste très dépendante de la maturité des technologies de propulsion des Etats. Pour les moins développés d'entre eux, la conception d'engins « longue portée » (plus de 150 km), le plus souvent dérivés de missiles antinavires, limite la capacité d'emport (probablement 150 à 200 kg pour un Noor iranien dérivé du C-802 chinois), l'augmentation de celle-ci imposant un surdimensionnement de l'arme et limitant le potentiel opérationnel prévisible. Cette contrainte demeure pour les systèmes plus modernes, un missile comme le BrahMos (dérivé du P-700 Granit russe), très récent dans sa conception, reste limité dans sa capacité d'emport (300 kg) et requiert donc une précision élevée pour remplir ses missions. La multiplication de ce type de systèmes comporte néanmoins un risque réel, leur détection et leur interception restant relativement difficiles, alors que leur déploiement n'est nullement sujet aux contraintes inhérentes à celui d'un missile balistique.



Missile de croisière indien Nirbhay

Depuis quelques années cependant, l'Inde et le Pakistan travaillent sur des systèmes à plus longue portée, inspirés des BGM-109 américains et/ou de leurs déclinaisons russes ou chinoises. Il s'agit essentiellement de missiles conçus autour de turbines turbosoufflantes (« *turbofan* ») – qui permettent d'accroître considérablement les portées à des vitesses subsoniques – amenant à la conception de vecteurs dotés d'une véritable capacité stratégique et une très grande souplesse opérationnelle. Ces systèmes d'armes (Hatf-7 pakistanais et Nirbhay indien) sont usuellement décrits comme disposant d'une capacité conventionnelle et nucléaire, commentaire généralement inspiré par leur filiation présumée avec les BGM-109 (même propulsion, dimensions avoisinantes, systèmes de guidage réputés précis). Toutefois, dans la plupart des cas, les caractéristiques exactes du système de guidage restent inconnues (posant une hypothèque sur leur utilisation conventionnelle) alors que leur capacité nucléaire reste à démontrer, le diamètre du vecteur (50 à 60 cm) comme la charge utile (plus ou moins 300 kg) induisant une miniaturisation importante de l'arme nucléaire, laquelle n'est nullement attestée, que ce soit en Inde ou au Pakistan. Cette évolution capacitaire est également très perceptible, comme cela a déjà été évoqué dans cet Observatoire, pour les Etats industrialisés en zone de crise, le missile de croisière représentant une alternative techniquement très accessible aux missiles balistiques, comme le démontre la vigueur des programmes sud-coréen et taiwanais. Si, dans ce cas, la question de la capacité nucléaire ne se pose pas, la question de la diffusion des technologies demeure.

Toutefois, une problématique plus complexe encore se profile, avec la mise en service d'un nombre croissant de missiles de croisière mer-sol russes, dont la plupart disposent d'une capacité nucléaire potentielle, la quasi-totalité des modèles longue portée actuellement développés étant issue de systèmes effectivement dotés d'une capacité nucléaire avant 1990 et pouvant assez probablement être adaptés aux têtes nucléaires spécifiques de ces premiers modèles. La réduction du nombre de tubes du SNLE Borey-A de 20 à 16 récemment décidée par la Russie pourrait d'ailleurs indiquer une volonté de panacher des lanceurs balistiques et aérobies sur ces plates-formes, vecteurs aérobies qui pourraient le cas échéant avoir une capacité nucléaire. Contrairement aux missiles de croisière air sol utilisés par les Etats-Unis et la Russie, ces vecteurs sont très mal comptabilisés, puisque réputés conventionnels et non stratégiques. Bien que les missiles de croisière et leurs technologies soient précisément soumis au contrôle du MTCR, certains pays membres, notamment la Russie ou l'Ukraine, marquent un empressement limité à restreindre leur exportation, notamment quand leurs spécifications techniques ne franchissent pas les limites théoriques du MTCR. Cette absence de volonté de contrôle reste vraie quand ces missiles disposent d'une capacité stratégique potentielle. On se souviendra que la location du SNA Nerpa russe à l'Inde, capable de tirer des SS-N-27, avait été assortie d'un engagement (tardif semble-t-il) par l'Inde de ne pas tenter d'adapter des charges nucléaires aux missiles. A plus long terme cependant, la commercialisation de systèmes disposant d'une capacité potentiellement duale par la Russie (et très probablement par la Chine) risque de rendre la question des transferts de technologies liées aux missiles de croisière tout aussi sensible que celle des technologies balistiques.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

Troisième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) : un bilan

La dernière Conférence d'examen de la CIAC, présidée par l'Ambassadeur Krzysztof Paturej (Pologne) et qui s'est achevée le 19 avril 2013, a réuni les délégations de 122 des 188 Etats parties, ainsi que des représentants de 3 Etats non parties (l'Angola, Israël et le Myanmar ont participé en tant qu'observateurs) et ceux de 8 organisations internationales, institutions spécialisées et autres organismes internationaux. La société civile a par ailleurs été particulièrement bien représentée, avec la présence de membres de 47 organisations non gouvernementales (ONG).

Le groupe de travail à composition non limitée (OEWG), piloté par l'Ambassadeur Nassima Baghli (Algérie), avait préparé cette conférence et proposé un rapport qui a servi de base de travail au cours des discussions lors des sessions plénières puis au sein de la Commission plénière. Pendant la Conférence, afin de faciliter le processus, étant donné le délai contraint et la sensibilité de certaines questions, l'Ambassadeur Allen Wagner Tizen (Pérou) et l'Ambassadeur Peter Goosen (Afrique du Sud) ont été chargés de mener auprès des délégations intéressées des consultations respectivement sur la question syrienne et sur la déclaration politique. La conférence s'est conclue par l'adoption par consensus d'un document final comprenant, outre les aspects procéduraux, d'une part, une déclaration politique, alors qu'il n'avait pu y avoir d'accord sur un tel texte à la fin de la deuxième Conférence d'examen en 2008, d'autre part, un examen du fonctionnement de la Convention.

Sans surprise, les Etats parties ont réaffirmé leur engagement en faveur de la réalisation de l'objet et du but de la Convention, ainsi que l'importance d'arriver à l'universalité (à la fin de la Conférence, le Directeur général a annoncé à ce propos que la Somalie avait déclaré qu'elle allait rejoindre la Convention, sans toutefois préciser de calendrier). Les Etats parties ont rappelé que la destruction de toutes les catégories d'armes chimiques reste un objectif fondamental. A ce propos, les Etats parties mentionnent dans la déclaration politique leur préoccupation suscitée par la déclaration du Directeur général relative aux trois Etats détenteurs (Etats-Unis, Libye et Russie) n'ayant pas été en mesure d'achever le processus de destruction (rapport pour la soixante-huitième session du Conseil exécutif de mai 2012).



M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, 8 avril 2013. © Henry Arvidsson, OIAC.

Dans son intervention à l'ouverture de la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a rappelé les enjeux pour l'avenir de la Convention et a en particulier évoqué la crise en Syrie. Il a rappelé sa position, à savoir que toutes les allégations « *devaient faire l'objet d'une enquête sans délais, sans conditions et sans exceptions* ». Le dossier syrien et ses répercussions pour la Convention (voir *ONP N°79*) est ensuite revenu de manière récurrente dans les discussions. Dans la déclaration politique, les Etats parties ont ainsi réaffirmé la profonde préoccupation que suscite le fait que des armes chimiques aient pu être utilisées en Syrie, soulignant que « *l'emploi d'armes chimiques par quiconque et dans quelques circonstances que ce soit, est répréhensible et contraire aux normes et principes juridiques de la communauté internationale* ». Rappelant la compétence de l'OIAC, ils ont également apporté leur soutien à une étroite coopération entre le Secrétaire général des Nations unies et le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans le contexte d'une enquête en cas d'allégation d'emploi d'armes chimiques impliquant un Etat non partie ou des lieux qui ne sont pas placés sous le contrôle d'un Etat partie.

Un certain nombre d'autres points saillants peuvent être relevés. L'importance d'améliorer la mise en œuvre nationale a ainsi été soulignée, la déclaration politique notant que 97 Etats parties doivent encore adopter les mesures nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la CIAC. L'article XI sur le développement économique et technologique et la coopération internationale a aussi été évoqué à de nombreuses reprises. A ce sujet, l'Iran a proposé au nom des Etats non alignés et de la Chine un Plan d'action pour la mise en œuvre complète de cet article. Celui-ci n'a pas été adopté, même si certains éléments de langage ont été intégrés dans le document final. Par ailleurs, cette Conférence d'examen a appelé les Etats parties qui ne l'auraient pas fait à lever leurs réserves au Protocole de Genève de 1925.

La place accordée à la société civile représente un aspect intéressant. Les représentants des ONG ont pu assister aux sessions plénières, à l'exception notable de celle au cours de laquelle a été traitée la question du non respect des délais pour la destruction des stocks d'armes chimiques. Les travaux de la Commission plénière se déroulent en revanche à huis clos. Le premier jour, la Conférence a adopté une décision qui amende l'article 33 du Règlement intérieur relatif à la présence des ONG aux réunions des sessions extraordinaires de la Conférence des Etats parties. Cette décision a introduit entre autres la désignation d'un coordinateur pour les ONG, chargé de la coordination entre celles-ci, et de la communication avec le Secrétariat technique. Et pour la première fois, les ONG ont pu s'adresser directement aux délégations au cours d'une session plénière (*NGO Session*). Dans le document final, la conférence d'examen insiste ainsi sur le rôle de la société civile, encourageant le Secrétariat et les Etats parties à mettre au point une approche plus ouverte et à améliorer leurs interactions avec l'industrie chimique, la communauté scientifique, les universitaires et les organisations de la société civile qui s'occupent de questions liées à la Convention.

Les documents et interventions relatifs à cette Conférence d'examen peuvent être retrouvés sur la partie dédiée du site de l'OIAC (<http://www.opcw.org/rc3/>). Richard Guthrie, de CBW Events, a par ailleurs rédigé des notes d'actualité quotidiennes pour le compte de la CWC Coalition qui rassemble des ONG : <http://www.cbw-events.org.uk/cwc-rep.html>

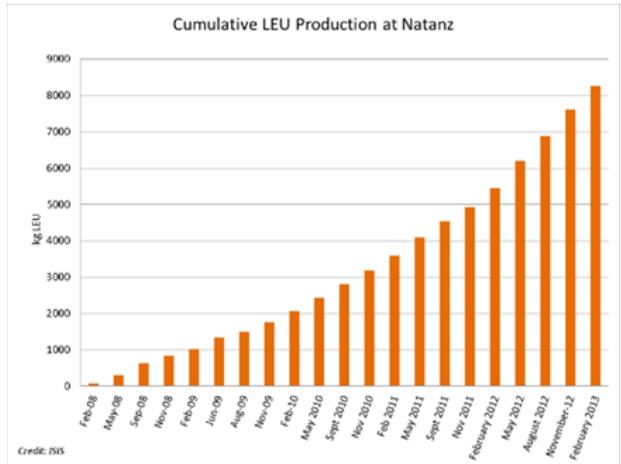
CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Retour sur le rapport de l'AIEA sur l'Iran de février 2013

Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a transmis au Conseil des gouverneurs de l'Agence et au Conseil de sécurité des Nations unies son rapport sur la mise en œuvre de l'accord de garanties de l'Iran le 21 février 2013. On se souvient que la publication de ce document (GOV/2013/6) est intervenue dans le cadre de la reprise des pourparlers entre l'Iran et le groupe E3+3, dont on sait aujourd'hui qu'ils n'ont pas porté leurs fruits pour l'instant, mais qui représentait à ce moment-là une opportunité d'obtenir des avancées sur la crise en cours.

Principale conclusion de ce rapport, l'Agence continue de constater que les activités nucléaires déclarées de l'Iran ne divergent pas vers un programme militaire, mais elle reste dans l'impossibilité d'affirmer avec certitude qu'il n'existe pas d'activités non déclarées qui pourraient porter sur un tel programme, du fait que d'une part l'Iran ne met pas en œuvre son Protocole additionnel, que d'autre part le niveau de coopération des autorités iraniennes avec l'AIEA est insuffisant. Le rapport rappelle que les négociations en cours entre l'Agence et l'Iran n'ont abouti à aucun résultat concret, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre d'une « *approche structurée pour résoudre les questions en suspens concernant de possibles dimensions militaires de son programme nucléaire* ». Il rappelle également que toute activité d'enrichissement, de retraitement, et concernant l'eau lourde est interdite au titre des résolutions du Conseil des gouverneurs et du Conseil de sécurité pertinentes.

Le développement le plus significatif que ce rapport met en lumière est l'installation de centrifugeuses IR2-m sur deux cascades de production de l'installation d'enrichissement de Natanz. Auparavant, les IR2-m n'étaient installées que dans la partie de recherche et développement de l'installation. A ce jour, aucun type de centrifugeuses autre que les IR-1 n'a été utilisé pour l'enrichissement à une échelle de production. Cette évolution permettrait en théorie un enrichissement plus rapide. Cependant le rapport ne précise pas combien de centrifugeuses ont effectivement été installées, ni dans quelle mesure les cascades sont opérationnelles.



Production cumulative d'UFE à Natanz

Depuis le précédent rapport (novembre 2012), le stock d'uranium enrichi à 20% dont disposait l'Iran avait augmenté. 28,7kg supplémentaires ont été produits sur le site de Fordo. Au total, le stock d'UF₆ enrichi à 20% dont disposait l'Iran s'élève à 280kg. 167kg demeurent sous la forme d'UF₆, le reste a été converti en oxyde d'uranium (U₃O₈). Pour rappel, sous forme gazeuse (UF₆), l'uranium peut être utilisé à nouveau en centrifugeuse pour être enrichi davantage, tandis que sa forme d'oxyde (U₃O₈) est manifestement destinée à la fabrication de barres de combustible pour le réacteur de recherche de Téhéran. La conversion régulière du stock d'uranium enrichi à 20% d'UF₆ en U₃O₈ est présentée par l'Iran comme une mesure d'apaisement. En effet, ne pas disposer de l'ensemble de son uranium enrichi à 20% sous forme gazeuse rend plus difficile un enrichissement rapide de l'uranium à finalité explosive. 200kg à 250kg d'UF₆ enrichi à 20% seraient nécessaires à l'obtention d'une quantité d'uranium hautement enrichi suffisante à la fabrication d'une arme. Cette affirmation a été remise en question par l'analyse : selon Mark Hibbs, chercheur à la Carnegie Endowment for International Peace, par exemple, compte tenu des capacités techniques de l'Iran dans ce domaine, son U₃O₈ peut aisément être reconverti en UF₆. Deux semaines seraient nécessaires à la reconversion de 100kg d'U₃O₈ dans des conditions optimales. Il faudrait quelques jours supplémentaires pour la reconversion de barres de combustible (*Arms Control Wonk*, <http://hibbs.armscontrolwonk.com/archive/1748/reconverting-irans-u3o8-to-uf6>).

Il est à noter qu'aucune évolution significative n'a été relevée sur le site de Fordo. Cette installation est doublement au centre des préoccupations de la communauté internationale. D'une part, c'est sur ce site que de l'uranium est enrichi à 20%. D'autre part, la configuration de ce site le rend hautement protégé contre une attaque et alimente ainsi les craintes que des activités liées à un éventuel programme militaire puissent y être conduites.

S'agissant des possibles dimensions militaires du programme, ce rapport réitère les inquiétudes de l'AIEA concernant le site de Parchin, dont il est établi depuis le rapport du Directeur général de novembre 2011 (GOV/2011/75) qu'il abrite une cuve de confinement d'explosifs. La finalité de cette installation est la conduite d'expériences hydrodynamiques, ce qui constitue un indicateur solide de travaux sur une arme nucléaire. L'Agence réclame depuis un accès au site, qui lui est refusé. L'analyse d'imagerie satellite à laquelle elle se trouve cantonnée continue de révéler des activités de nettoyage dont l'objectif manifeste est de masquer les activités qui ont été conduites à Parchin. En effet, depuis que l'Agence a demandé l'accès au site, des travaux importants y ont été conduits, notamment autour du bâtiment qui abrite la cuve de confinement d'explosifs. Il n'est dès lors pas évident que l'AIEA soit en mesure d'établir *a posteriori* avec certitude la nature des expériences menées à Parchin.

Rapport du 21 février 2013 (en français) :

http://www.iaea.org/Publications/Documents/Board/2013/French/gov2013-6_fr.pdf

Note : le dernier rapport de l'AIEA sur l'Iran est paru le 22 mai 2013. Ses conclusions seront analysées dans le prochain numéro de l'ONP.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Daniel Salisbury & David Lowrie, « Targeted : a case study in Iranian illicit missile procurement », *Bulletin of the Atomic Scientist*, vol 69, no. 3, mai-juin 2013

Daniel Salisbury, spécialiste britannique des questions de prolifération dans l'industrie, et David Lowrie, chargé du respect des réglementations sur les exportations chez l'industriel *Rakon UK* font dans cet article des constatations intéressantes sur la prolifération et le secteur privé. Ils prennent comme cas d'étude l'expérience de la branche britannique de la firme néo-zélandaise *Rakon UK*, qui fabrique entre autres des oscillateurs de qualité militaire. Les oscillateurs sont un composant essentiel dans le guidage des missiles balistiques. En dépit de cela, ils font rarement l'objet de restrictions à l'exportation et ne sont pas intégrés à l'annexe du MTCR, qui fait figure de référence en matière de contrôle des exportations. Les forces auxquelles ces composants sont soumis dans toute application balistique impliquent que seuls des oscillateurs de très haute qualité peuvent être utilisés, ce qui réduit d'autant le nombre de fournisseurs. Il est par ailleurs établi que l'Iran n'a pas en l'état la capacité technique de produire de manière autonome ces composants. Le programme balistique iranien a donc recours au marché international pour se les procurer. Les auteurs notent que l'absence manifeste de progrès dans la filière balistique à propulsion solide, qui nécessite une plus grande variété de composants et matériaux à importer, depuis le début des années 2000 peut en grande partie être imputée aux sanctions qui restreignent la capacité de l'Iran à importer les technologies nécessaires.

En 2005, *Rakon UK* apprenait de l'autorité britannique de contrôle des exportations qu'un lot d'oscillateurs envoyé en Suisse avait manifestement été détourné vers l'Iran. L'entreprise a dès lors pris un certain nombre de mesures allant au-delà de ses obligations en matière de contrôle des exportations afin de se prémunir contre ce risque. Ces mesures ont inclus le signalement systématique de toute commande de composant pouvant poser un risque de prolifération; la vérification poussée de la réalité de l'existence des entreprises passant commande, en évaluant notamment leur présence sur internet; l'analyse de l'utilisation finale déclarée du produit, dans les cas –pour certains avérés– où le produit commandé n'a aucune utilité pour la finalité déclarée; entre autres. Ces mesures ont joué un rôle important dans le fait que les contacts suspects ont cessé à compter de 2011.

L'expérience de *Rakon UK* est également instructive en ce qui concerne les méthodes employées par l'Iran pour se procurer les composants nécessaires à son programme balistique. Aucune commande n'a jamais émané d'Iran. Plus préoccupant peut-être, si certaines ont émané d'entités basées dans des lieux connus pour être des points nodaux de la prolifération, comme la Malaisie ou les Emirats Arabes Unis, d'autres provenaient d'entreprises situées dans des Etats disposant de contrôles aux exportations très solides, notamment en Europe. La même commande a parfois été passée par la même entité de multiples fois, mais avec des appellations et adresses différentes. En tout état de cause, il semble très rare, en ce qui concerne l'expérience de *Rakon UK*, que des commandes qui se sont révélées douteuses après examen apparaissent comme suspectes à première vue, ce qui montre une certaine expertise des proliférants iraniens et une connaissance assez bonne des moyens de circonvenir le régime de non-prolifération.

Cela implique également que les efforts de vigilance consentis par les autorités de contrôle des exportation mais surtout par les industriels doivent être à la mesure des efforts déployés par les proliférants pour arriver à leurs fins. Comme l'expérience de *Rakon UK* le démontre, la prolifération est avant tout caractérisée par sa dimension mouvante, ce qui rend nécessaire une flexibilité que seule l'industrie est capable d'apporter. C'est pourquoi les auteurs concluent sur l'importance du rôle que le secteur privé doit jouer en matière de non-prolifération. Les entreprises connaissent leurs produits et leurs finalités, et peuvent en cela discerner des tentatives de prolifération mieux que les autorités de contrôle des exportations. Dès lors, l'expérience d'entreprises comme *Rakon UK* pourrait être grandement bénéfique et gagnerait à être diffusée au sein de l'industrie comme auprès des autorités de contrôle.

« Syria Update, and the evolution of a right of counter-proliferation oriented preemptive self-defense » *Arms Control Law*, mai 2013

Dan Joyner, professeur de droit à l'université de l'Alabama et contributeur régulier au blog *Arms Control Law*, a publié le 7 mai 2013 un billet concernant la licéité de la légitime défense préemptive dans un objectif de contre-prolifération, prenant comme cas d'étude les récents bombardements israéliens en Syrie. Il affirme que du point de vue du strict cadre du droit à la légitime défense, ces frappes –qui visaient manifestement un dépôt qui aurait abrité des missiles Fateh-110 de fabrication iranienne destinés à être transférés au Hezbollah libanais– ne sont pas légales. Mais il souligne qu'étant donné la certitude des services israéliens que ces missiles étaient destinés au Hezbollah, et la forte probabilité qu'ils soient utilisés contre Israël à un certain point, rend l'attaque légitime, dès lors que l'opportunité de détruire ces missiles ne se représenterait peut-être pas avant qu'ils soient utilisés.

Cette base conceptuelle établie, l'article de Joyner se concentre sur l'évolution de ce qu'il appelle le droit à l'usage de la force préemptif à des fins de contre-prolifération. Il pose la question de savoir si un tel principe est susceptible de devenir une norme juridique par la pratique. Selon lui, trois points essentiels doivent être réunis pour faire évoluer le droit international coutumier : la pratique d'un Etat, la production d'*opinio juris*, et un assentiment général. Revenant sur la pratique d'Israël comme cas d'étude, il affirme qu'une telle norme ne semble pas encore en passe d'entrer en vigueur. Mais il note une évolution très marquée de l'état de l'assentiment général : si l'attaque de 1981 sur le réacteur d'Osirak avait été fermement condamnée, y compris par le Conseil de sécurité, la destruction du site d'al-Kibar en 2007 n'a suscité que des réactions mesurées, ainsi que des récentes frappes en Syrie. Cette évolution ouvre des perspectives intéressantes au concept de légitime défense préemptive à des fins de contre-prolifération.

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

« A biological threat prevention strategy : report roll-out »

Le *Center for Strategic and International Studies* (CSIS) de Washington a organisé le 16 mai 2013 un séminaire autour de la publication du rapport intitulé « *A biological threat prevention strategy* ». Il a rassemblé les trois coauteurs du document : Carol Kuntz, ancien chercheur associé au CSIS, Reynolds Salerno, *senior manager* au laboratoire national Sandia, et Eli Jacobs, chargé de recherche au CSIS, ainsi que Tara O'Toole, Sous-secrétaire pour la Science et la Technologie auprès du *Department of Homeland Security*.

Le propos de ce rapport est d'établir et de recommander une stratégie globale nationale pour répondre aux menaces biologiques. La stratégie actuelle des Etats-Unis est articulée autour de trois axes : prévenir l'obtention par un adversaire des moyens de lancer une attaque biologique, dissuader un adversaire d'en lancer une, et se prémunir contre une éventuelle attaque. Selon les auteurs, la stratégie américaine de prévention présente une contradiction majeure, dès lors que les Etats-Unis supportent le coût élevé d'un système de défense biologique complexe, qui implique de placer des contraintes fortes sur la recherche et l'industrie, alors que très peu d'autres Etats disposent de tels systèmes et donc connaissent de telles contraintes. Les infrastructures nécessaires à la recherche biologique se développent à un rythme soutenu partout dans le monde, poussées par des perspectives économiques attrayantes. Le nombre d'individus qui travaillent avec des pathogènes dangereux a augmenté d'autant. Parallèlement, les progrès de la biotechnologie ont mis à la portée du plus grand nombre les outils de recherche et de production les plus pointus. Si ces évolutions constituent avant tout un progrès considérable, elles rendent plus facile l'acquisition de capacités biologiques offensives par un groupe terroriste.

Les différents programmes américains de lutte contre le risque biologique ont porté des fruits significatifs, mais les auteurs s'inquiètent du fait que ces politiques sont avant tout bilatérales, laissant une majorité d'Etats hors de ce système. Et ils ne contribuent pas à l'établissement d'un cadre multilatéral largement accepté.

Plusieurs pays, parmi lesquels le Brésil, la Chine ou l'Inde, dont la recherche et l'industrie biologiques sont en rapide expansion, ne disposent que d'un cadre réglementaire faible en la matière. Dans une vaste majorité de pays, ces cadres sont simplement inexistantes. C'est pourquoi les auteurs estiment que les Etats-Unis doivent jouer un rôle de premier plan dans la promotion de cadres réglementaires stricts sur l'usage des biotechnologies, surtout dès lors qu'ils estiment que les bénéfices en dépassent le coût. D'un autre côté, il pourrait selon eux être estimé que le coût des politiques mises en place aux Etats-Unis est trop élevé, et que le système est contre-productif. Un meilleur équilibre doit donc être atteint entre le cadre réglementaire interne et la mise en œuvre globale de ces mesures. Une plus grande cohérence globale augmenterait les bénéfices tout en réduisant les coûts.

Les auteurs recommandent plusieurs actions :

- Conduire une analyse globale du coût et des bénéfices de la stratégie américaine actuelle.
- Le Conseil de sécurité nationale devrait établir la juste proportion de mesures de biosécurité à appliquer, en fonction des politiques américaines en la matière et de celles menées dans le reste du monde. L'établissement de standards globaux pourrait être un pas vers une plus grande harmonisation de la prévention du risque biologique.
- Enfin, le Conseil de sécurité nationale devrait développer un plan de mise en œuvre clair, qui devrait rassembler des engagements de communautés diverses.

Pour accéder au débat qui a suivi : <http://csis.org/event/biological-threat-prevention-strategy-report-roll-out>

AGENDA

CONFÉRENCES

12/06/2013 : « *Missile Defense Conference* », RUSI, Londres

14-15/06/2013 : 17ème Conférence annuelle internationale sur l'économie et la sécurité, SIPRI, Stockholm

17-21/06/13 : Conférence « Science et Technologie » 2013 du TICE, Vienne

EVENEMENTS

13-14/06/2013 : Quarantième session du comité préparatoire de l'OTICE, Vienne

26-28/06/2013 : Conseil consultatif du Secrétaire général des Nations unies sur le désarmement, Genève

01-05/07/2013 : Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : « *Enhancing Global Efforts* » Vienne

**Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération
sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr**

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction—édition); Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction); Elisande Nexon, Chargée de recherche (rédaction).

Contact : observatoire@cesim.fr